

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 25 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 55 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m »
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	11 h. 45 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 14 Février.

C'est avec plaisir que nous voyons qu'une grande détente s'est produite dans la question égyptienne.

D'après nos informations de Vienne et de Berlin, un accord serait sur le point de se faire sur cette question épineuse.

Il paraissait bien, d'après la forme de la note des quatre puissances, qu'elles étaient — par suite d'un malentendu — froissées de n'avoir été ni consultées, ni pressenties, par la France et l'Angleterre, avant la démarche faite par celles-ci et exploitée fort habilement par la Porte. Le nouveau ministre des affaires étrangères de France se fut bien vite mis d'accord avec le gouvernement anglais, pour fournir aux puissances des explications satisfaisantes, que celles-ci accueillirent avec un grand empressement ; et l'on peut dire, aujourd'hui, que l'entente est à peu près complète.

Sans rien sacrifier de leurs droits et de leurs intérêts — très considérables en Egypte — sacrifice que d'ailleurs les grandes puissances ne leur demandent en aucune façon, la France et l'Angleterre se mettraient d'accord avec celles-ci, pour le règlement des affaires égyptiennes, qui feraient de la sorte, l'objet d'un véritable *consortium* européen.

L'on comprend l'importance d'un tel mode de procéder. D'abord, il écarte tout danger de conflit, il neutralise la néfaste influence de la Porte ottomane, et il donne aux arrangements conclus une base plus large, une autorité plus haute, puisque, au lieu de convention de puissance à puissance, on aura un véritable accord européen.

Jamais l'Angleterre et la France n'ont refusé

aux autres pays de s'immiscer dans ces questions.

Sur ces bases, l'arrangement est excellent et cette solution s'impose d'elle-même.

Par là, les intrigues du Caire et de Constantinople seront déjouées.

Revue des Journaux

La République française justifiant la conduite du cabinet Gambetta déclare qu'il n'a pas l'intention de battre en brèche l'autorité de la Chambre ni de soutenir une campagne dissolutionniste ce qui serait impolitique et anti-patriotique puisque les affaires de la République sont en bonnes mains.

A propos de la réforme de la magistrature l'Union républicaine dit :

Nous ne serons point de ceux qui conseillerons au gouvernement de faire table rase ; mais le moment venu, nous lui demanderons de ne conserver au sein de la magistrature aucun adversaire de la République.

Paris-Journal croit que la loi municipale élaborée par M. Goblet aboutira à la guerre sociale.

Le XIX^e Siècle dit que la seule conduite qui soit digne des républicains dans l'examen des projets de loi du ministère Gambetta, c'est de travailler sur les propositions de MM. Paul Bert, Martin-Feuillée, etc. ; en toute conscience, prenant le bon, rejetant le mauvais, et de n'avoir les yeux fixés que sur l'intérêt du pays.

La Justice désirerait connaître sur quel point important le ministère compte établir sa renommée de libéralisme.

Nous aimons à croire, dit le Parlement, que les divergences d'opinion qui se sont produites entre MM. de Freycinet et Léon Say, ne seront point poussées jusqu'à leurs dernières conséquences et que, de part et d'autre, on comprendra combien il importe d'éviter une pareille extrémité.

En réalité le désaccord ne porte pas sur une question qu'il faille résoudre d'aujourd'hui à demain, puisque l'arrêt des travaux n'est pas en jeu.

Le Journal des Débats propose comme moyen de résoudre pacifiquement la question égyptienne que la voix de toutes les puissances soit entendue en Egypte. La France et l'Angleterre, ajoute-t-il, pour se faire écouter auraient besoin aujourd'hui d'employer la force ; mais le concert européen, s'il est appelé, comme tout le fait prévoir, à rendre des décisions souveraines dans cette question, pourrait peut-être en imposer aux révolutionnaires égyptiens et s'en faire obéir.

Le Rappel déclare pouvoir dire que la première demande du gouvernement russe, tendant à l'expulsion de M. P. Lawroff a été transmise par le prince Orloff le 4 janvier dernier, à M. Gambetta.

Le Voltaire dit que M. Gambetta n'avait fait aucune promesse au gouvernement russe.

Le Soleil constate que l'idée de la suppression du budget des cultes fait des progrès inquiétants même dans les régions parlementaires.

Le Gaulois énumérant les nombreux projets préparés par le cabinet précédent, espère pour la prospérité et l'honneur de la France qui sera une fécondité d'avortements.

Informations

Les ministres se sont réunis mardi matin au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Le conseil s'est d'abord occupé du projet de réforme de la magistrature dont l'exposé a été approuvé. Le projet sera déposé jeudi sur le bureau de la Chambre.

M. de Freycinet a soumis ensuite à ses collègues la question de la modification de la loi de 1849, tendant à entourer l'extension du droit d'expulsion aux étrangers de certaines conditions propres à éviter les difficultés que ce droit peut

faire naître sous la forme actuelle.

Aucune résolution n'a été prise relativement à cette question, dont l'examen a été confié aux ministres de l'intérieur et de la justice. Il fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Le Conseil a examiné ensuite la question des traités de commerce.

Il s'est également occupé de l'examen du budget de 1883. On assure qu'une longue discussion s'est engagée entre MM. Léon Say et de Freycinet sur le contenu de la note de l'Agence Havas, relative à l'exécution des grands travaux. M. Léon Say aurait vivement reproché au ministre des affaires étrangères d'avoir essayé de faire croire qu'il n'avait pas posé de conditions formelles sur les trois questions du rachat des chemins de fer ; sur la conversion et l'exécution des grands travaux, qui forment le programme de M. de Freycinet. M. Léon Say a fait observer que la note en question avait, sinon pour but, du moins pour résultat, de le faire paraître comme renonçant à une partie des conditions posées par lui lors de la constitution du cabinet.

Elle l'avait donc amené à publier une rectification par l'organe du Journal des Débats.

Il a exprimé en outre le regret que cette publication simultanée, ait ainsi rendu en quelque sorte officiel le dissentiment qui n'était jusqu'à présent connu que de quelques initiés. Il a, du reste, complètement maintenu sa manière de voir.

Note de l'Agence Havas :

Les indications publiées par quelques journaux au sujet de l'exécution des grands travaux publics, formant le programme de M. de Freycinet, ont pu donner lieu à des interprétations erronées qu'il est bon de rectifier. On a généra-

— Non ! s'écria-t-il d'une voix rauque ; tout, excepté cela !... Cela ne sera pas !

Et à ces mots il se leva, pâle d'effroi, et il courut en désespéré à travers le salon.

Mais comment l'empêcher ?

Il ne put trouver de réponse à cette impitoyable question ; découragé, il vint retomber, comme inanimé, au milieu des coussins de son sofa.

Riedel venait d'entrer.

Wenz lui ordonna d'allumer le candélabre et de s'éloigner ; puis il demeura longtemps encore étendu, immobile, rêveur, cherchant une solution.

Enfin il se releva, et d'un pas assuré il se dirigea vers le cabinet de travail du vieux seigneur de Beuren afin de tenter d'ouvrir la commode renfermant les valeurs.

X

EN PRISON.

La ville de Trarbach avait encore en ce moment, il est vrai, ses murs et ses portes ; cependant elle avait beaucoup souffert dans la dernière guerre, principalement pendant l'année 1734, où les Français s'étaient emparés par un coup de main et après l'avoir assiégée, de la tour qui défend la ville.

La puissante forteresse de la comtesse Laurretta avait été détruite ; on l'avait fait sauter après l'avoir minée, et à l'époque de notre récit, il ne restait de cette fière résidence seigneuriale que d'importantes ruines.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(39) du 16 Février 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Le sentiment d'un péril qui le menaçait s'était enfoncé dans son âme ; mais en entendant parler de son bon ami le bailli, il respira.

Il saisit alors, sans se troubler, la grande enveloppe, en brisa le cachet, et lut...

Il oublia son repas ; il ne put détacher les yeux de ce fatal écrit dont il avait rapidement parcouru le contenu.

Quelles terribles conséquences le crime avait eues !

Tout était découvert ; on avait surpris le meurtrier présumé et on s'était rendu compte de la qualité de la victime !... et lui, Wenz, devait aller témoigner dans cette lugubre affaire... témoigner contre son propre frère accusé du crime !

Cela était trop à la fois, même pour un homme au cœur de pierre, tel que l'était Wenz, et il dut recourir à toute l'énergie que nous lui connaissons, pour ne point trahir, devant les deux personnes présentes et qui ne détachaient point de lui leurs regards, l'extrême émotion qui l'agitait.

Enfin, après avoir réfléchi un moment, il releva

la tête et dirigeant vers le secrétaire son regard investigateur, il dit, d'un ton calme et avec une assurance de grande tranquillité :

— Je commence à croire, en effet, qu'il eût dû arriver un malheur à mon ordonnance, sans quoi il y a longtemps qu'il serait ici. Asseyez-vous là, à côté de moi, et tandis que je mangerai, racontez-moi tout ce que vous savez sur cette affaire... comment on a découvert le meurtrier... Riedel, un verre de vin pour ce brave homme ! s'écria-t-il de son ton ordinaire à son valet.

Déjà celui-ci s'était éloigné pour obéir à cet ordre, tandis que le paysan ne paraissait point oser s'asseoir ni parler en présence d'un aussi grand seigneur.

Un moment se passa pendant lequel Wenz fut obligé, pour se hardir, de lui causer familièrement.

Enfin, il commença son récit.

M. de Beuren présenta attentivement ; mais il ne continua point de manger ; le délicieux poulet demeura intact, le récit l'intéressait sans doute au dernier degré.

Il ne proféra point une syllabe et ce ne fut que lorsque le paysan eut terminé son récit, lui eut raconté avec détails tout ce qu'il savait mieux que personne, qu'il réussit à dire :

— Votre récit m'a saisi ; j'avoue que le malheur de mon serviteur m'a vivement peiné ; car je ne puis plus conserver de doute à ce sujet, la victime est bien lui. Le cheval qu'on a trouvé est le sien. Mais je veux m'en convaincre par moi-même, et je me rendrai demain à Trarbach. Prenez cette pièce d'or pour votre peine ; retournez

lement donné une forme trop absolue aux conditions mises par M. Léon Say à son entrée au ministère.

Il est bien évident, en effet, que si le cabinet renonce, pour le moment, à toute nouvelle émission d'amortissable, ces dispositions pourront se modifier plus tard, quand la situation financière se sera elle-même modifiée.

Au reste, la question est loin de présenter un caractère d'urgence, puisque les travaux à exécuter pour l'exercice 1882 sont déjà réglés par le budget et qu'aucun changement ne peut être apporté sur ce point. En ce qui concerne 1883, le gouvernement s'occupe de confier aux Compagnies de chemins de fer une part des travaux à exécuter, mais la proportion n'en est pas encore déterminée. De toutes façons, il n'y a pas à craindre un ralentissement des travaux à exécuter, et la somme totale de ces travaux restera la même.

* *

Le Journal des Débats publie la note suivante, en réponse à celle que l'agence Havas avait communiquée à la presse :

L'agence Havas se trompe, quand elle dit que M. Léon Say n'a pas mis des conditions absolues à son entrée dans le cabinet.

Le budget que le ministre des finances doit proposer, ne suspend pas seulement pour le moment les émissions d'Amortissable, il est constitué de façon à les supprimer pour les années 1882 et 1883.

Les travaux ne seront ralentis ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux années ; mais pour y arriver, il faudrait pouvoir confier à des compagnies une partie des travaux, et surtout trouver des ressources qui ne soient pas prises dans un emprunt en 3 0/0.

Nous croyons qu'il était nécessaire de compléter les renseignements de l'agence Havas pour que le public sache bien qu'il n'est en réalité question ni de ralentissement dans les travaux, ni de projet d'émission dans les années 1882 et 1883.

La question des grands commandements militaires et celle des nominations aux postes vacants dans les ambassades à l'étranger, seront soumises au prochain conseil.

Le projet de réforme de la magistrature adopté par le conseil des ministres, ne concerne que les cours et tribunaux ; non seulement il supprime sept cours, mais il réduit à cinq le nombre des conseillers de chaque cour. Il supprime un certain nombre de ressorts et comme le portait l'ancien projet présenté par M. Dufaure, il délègue aux sièges des ressorts supprimés, des juges qui viendront y exercer leurs fonctions judiciaires et qui appartiendront au ressort le plus voisin. La réorganisation judiciaire devra être accomplie en trois mois, à dater du jour de la promulgation de la présente loi.

On annonce que M. de Mahy, ministre de l'agriculture, déposera au nom du gouvernement un projet de loi relatif au crédit agricole. Le ministre s'est inspiré des travaux de la commission extra-parlementaire, présidée par M. Bozérian et instituée en vue d'étudier les conditions de la création de cet établissement. Ce projet de loi modifie dans leurs dispositions essentielles et dans un sens favorable aux intérêts des agriculteurs, les articles du Code civil relatifs aux contrats agricoles et aux privilèges des propriétaires.

Le National se dit en mesure d'affirmer que M. Jules Ferry est décidé à combattre énergiquement le projet de M. Marcon sur l'enseignement secondaire. Le ministre de l'instruction publique a déclaré à plusieurs députés qu'il était adversaire résolu du certificat d'études.

M. Gambetta a, paraît-il, écrit à un député de ses amis, une lettre dont on donnait le texte dans les couloirs.

Cette lettre serait, dit-on, conçue dans les termes suivants :

« Mon cher ami,

Je suis pour quelque temps en Italie. Je salue avec joie la formation du groupe l'Union républicaine. Je compte, à mon retour, en prendre la direction et j'essayerai d'en faire l'aile gauche de la majorité ministérielle. »

D'après un bruit qui circulait à la Chambre, cette lettre serait insérée aujourd'hui dans un journal du matin que M. J.-J. Weiss connaît bien.

AFFAIRE TAÏEB-BEY.

M. de Freycinet a examiné très consciencieusement le dossier concernant Taïeb Bey, actuellement emprisonné par les ordres de son frère, le Bey de Tunis, pour conspiration contre lui.

De l'examen des pièces, M. de Freycinet paraît avoir acquis la conviction que M. Roustan est, en cette circonstance, répréhensible.

Lorsqu'il fut question de faire signer au Bey le fameux traité du Bardo, et comme le Bey résistait, M. Roustan aurait beaucoup favorisé les tendances de Taïeb à brigner la succession éventuelle au trône beylical, de telle sorte que, dans le cas où le Bey refuserait absolument de signer le traité, Taïeb aurait été proclamé immédiatement à sa place.

Depuis que le Bey accepte toutes les volontés du Gouvernement français, M. Roustan a complètement abandonné Taïeb, auquel, naturellement son frère n'a pu pardonner son ambition.

M. de Freycinet a compris qu'il était fort regrettable que le ministre de France eût ainsi abandonné un prince qui nous était tout dévoué et dont les idées, grâce à son éducation, sont et ont toujours été françaises.

D'autre part, les rapports des médecins constatent que la santé de Taïeb est très ébranlée, et M. de Freycinet aurait décidé de faire demander au Bey la mise en liberté immédiate de ce prince.

Nous croyons savoir que le Gouvernement offrirait à Taïeb l'hospitalité à Paris.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le compte-rendu de la situation financière de la Société de secours mutuels au 31 décembre 1880, qui vient d'être distribué aux membres, ne laisse pas que de préoccuper vivement les personnes soucieuses de l'avenir de cette Société, dont il est inutile de rappeler les services.

Après une longue période de prospérité, nous voyons que les deux dernières années se chiffrent par des excédants de dépenses qui augmentent sans cesse. C'est ainsi que l'excédant des dépenses au 31 décembre 1880 était déjà de 2,343 fr. 19 et que celui du 31 décembre 1881 a atteint 4,393 fr. 32 !

D'où vient cet état regrettable de choses ? D'où vient qu'en moins d'une année le nombre des membres honoraires, — eux qui en définitive constituent le bénéfice net de la Société, — a baissé de 228 à 182 ?

On dit que la tarantule de la politique a envahi la Société de saint Vincent-de-Paul....

Mauvaise affaire ! Il n'en faudrait pas davantage pour expliquer le malaise et la ruine à courte échéance de la Société, si une commission et une présidence énergiques, uniquement préoccupées du but humanitaire à poursuivre, n'y mettent bon ordre. Il n'est que temps.

* *

Les membres de la Société de Secours mutuels se réuniront en assemblée générale, dimanche prochain, 19 du courant, à huit heures et demie du matin, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

A 9 heures, il rentrera à la chapelle des Cloîtres de l'Eglise Cathédrale, pour y assister à une messe célébrée à leur intention.

Cette cérémonie terminée, ils rentreront à l'Hôtel-de-Ville pour entendre le rapport qui leur sera fait sur la situation financière.

Monseigneur l'Evêque de Cahors vient d'adresser à tout le clergé du diocèse, la Lettre pastorale et le Mandement pour le carême de 1882.

Dans sa lettre pastorale Mgr Grimardias signale « l'envahissement de l'impunité et de l'immoralité et trouve le remède à ce mal dans un « solide enseignement religieux. »

Cette Lettre pastorale et le Mandement qui suit seront lus dans toutes les églises et chapelles du diocèse le dimanche de la Quinquagésime.

Une question passionnée en ce moment les journaux de la ville. La municipalité laissera-t-elle ou non dans la salle de spectacle ? Tous ces organes se basant sur le besoin d'amusement de toute jeunesse vigoureuse, concluent à

l'affirmative, sans se douter que l'aménagement du théâtre, tel qu'il est disposé actuellement, en salle de danse, occasionnerait des frais considérables et d'inévitables dégradations.

Autrefois, quand le parterre consistait en simples bancs non assujettis au sol, deux hommes suffisaient au déménagement et rien n'était plus facile que de transformer, en quelques heures, la scène et le rez-de-chaussée en vaste salle de danse. Aujourd'hui, tous les sièges sont adhérents au parquet et ajustés sur place, et il n'est pas besoin d'insister pour montrer la presque impossibilité d'une transformation onéreuse.

Il nous paraît donc difficile que la municipalité puisse se rendre au désir de quelques personnes intéressées aux bals du théâtre, — car la jeunesse, elle, s'accommode fort bien, dit-on, des bals tenus ailleurs, — si ces personnes ne prennent l'engagement de supporter tous les frais résultant de l'aménagement et des avaries.

Voilà où en est la grave question des bals du Théâtre.

Nous apprenons avec plaisir le mariage de notre compatriote M. Lucien Guieu, médecin-major de 2^e classe à la Garde républicaine, avec M^{lle} Caroline de Teste de Venasque.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 3 février, une session ordinaire pour les brevets de capacité, s'ouvrira dans toute la France, le lundi 6 mars 1882, et dans l'ordre suivant :

ASPIRANTES.

Brevet élémentaire ou de second ordre.

Lundi 6 mars. — Séance du matin. — Orthographe, Ecriture, Composition française. Séance du soir. — Arithmétique, Couture.

ASPIRANTES.

Brevet supérieur.

Lundi 13 mars. — Séance du matin. — Composition sur les sciences.

Séance du soir. — Composition en dessin.

Mardi 14 mars. — Séance du matin. — Composition française.

Séance du soir. — Langues vivantes.

ASPIRANTS.

Brevet élémentaire.

Lundi 20 mars. — Même ordre des compositions que pour les aspirantes.

ASPIRANTS.

Brevet supérieur.

Lundi 27 et mardi 28 mars, même ordre des compositions que pour les aspirantes.

Le Journal officiel publie un rapport au président de la République, relatif à la part contributive des communes dans l'établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique. Le décret y annexé est ainsi conçu :

Article 1^{er}. — La part contributive des communes aux frais de premier établissement des lignes reliant les bureaux télégraphiques municipaux au réseau télégraphique est réduite de 120 à 100 fr. par kilomètre de ligne neuve à construire, et de 60 à 50 fr. par kilomètre de fil à établir sur appuis déjà existants.

Art. 2. — Le ministre des postes et des télégraphes pourra consentir, en faveur des chefs-lieux de canton, une réduction de la moitié du montant de cette part contributive.

Art. 3. — Des décisions ministérielles fixeront annuellement le nombre des chefs-lieux de canton qui profiteront pendant l'exercice en cours des dispositions de l'article précédent, et les bases du classement d'après lequel ces demandes seront accueillies, en tenant compte principalement de la population et du produit du bureau de poste.

Les demandes des chefs-lieux de canton sièges d'une brigade de gendarmerie et non pourvus d'une gare ouverte à la télégraphie privée auront un rang de priorité.

Art. 4. — Il n'est rien modifié aux autres clauses des conventions types à passer entre l'Etat et les communes.

Art. 5. — Les dispositions du présent décret sont applicables aux conventions qui seront signées postérieurement au 15 février 1882.

Les Jeux Floraux de Paris, institués par la Société des Félibres de Paris comporteront

cette année : un Concours littéraire et un Concours artistique.

La distribution des récompenses aura lieu fin mai prochain, à l'occasion de la fête Félibresque qui sera célébrée à Sceaux.

Voici le programme des deux Concours :

I. — CONCOURS LITTÉRAIRE.

A. — Prix du ministre de l'instruction publique. — A la meilleure étude en prose française ou en langue d'oc sur l'un des deux sujets suivants : 1^o de l'utilisation des dialectes provinciaux pour l'enseignement de la langue française ; 2^o de l'influence sarrazine sur les mœurs, les arts et les dialectes du midi de la France.

B. — Prix : Une médaille d'argent. — A la meilleure poésie en langue d'oc sur ce sujet : les Cours d'Amour.

C. — Prix : Un objet d'art. — A la meilleure poésie en langue d'oc sur ce sujet : Ode à Pierre Puget.

D. — Prix : Une médaille d'argent. — Au meilleur sonnet en langue d'oc sur ce sujet : éloge d'un mets ou produit du midi de la France (brandade, bouillabaisse, aïoli, mérijano, etc., etc.)

E. — Prix : Une médaille d'argent. — A la meilleure pièce en langue d'oc (prose ou vers) sur ce sujet : Galejado (conte plaisant, scène de mœurs, etc., etc.)

II. — CONCOURS ARTISTIQUE.

Prix offert par le ministre des arts. — Au meilleur dessin (plume, encre, fusain, etc.) sur un sujet tiré des œuvres des Troubadours, des Félibres, ou emprunté soit à l'histoire, soit aux coutumes, légendes, traditions du midi de la France. Il devra représenter une scène avec personnages et être exécuté sur une feuille de papier de 40 centimètres sur 60 centimètres.

Des médailles d'argent, de bronze et des mentions pourront être accordées en dehors des divers prix ci-dessus indiqués.

Les envois pour l'un et pour l'autre concours devront être accompagnés d'un pli cacheté (contenant le nom et l'adresse du concurrent, ainsi que la devise inscrite sur l'œuvre) et adressés avant le 1^{er} mai, dernier délai, à M. JASMIN fils, président de la Société des Félibres de Paris, 20, passage Tivoli.

Gaillac possède un prophète qui annonce que, du 19 au 22 avril, le thermomètre marquera 4 ou 5 degrés au-dessous de zéro.

Nous souhaitons que les pronostics du prophète de Gaillac ne se réalisent pas mieux que ceux de Mathieu de la Drôme. Cependant, comme l'époque annoncée est à peu près celle de la lune rousse, les viticulteurs feront bien de prendre les précautions voulues et d'allouer alors dans les vignes des amas de tourbe et d'herbes produisant beaucoup de fumée.

CONDAMNATION A MORT.

La cour d'assises de la Gironde vient de juger l'affaire dite des Mingauds près Sainte-Foy-la-Grande. Il s'agit de l'assassinat d'un vieillard nommé Martinet, assassinat remontant au mois d'avril de l'année dernière.

Les accusés étaient au nombre de quatre : le neveu de la victime, Justin Martinet ; sa belle-sœur, la veuve Martinet ; un nommé Large et sa femme.

Reconnus coupables à divers degrés, les accusés ont été condamnés : Justin Martinet à la peine de mort ; la veuve Martinet à cinq années de réclusion, Large à quinze ans de travaux forcés, la femme Large à vingt ans de travaux forcés et dix ans de surveillance.

LE CRIME DE SEYCHES.

Voici quelques détails sur le crime de Seyches (Lot-et-Garonne) :

Vendredi dernier, M. Laforêt, propriétaire, habitant à quatre cents mètres de Seyches, avait quitté sa maison pour venir en ville, laissant sa femme et sa belle-mère au logis. Un individu nommé Janjet, sujet espagnol, entra bientôt après et demanda à M^{me} Laforêt si elle avait besoin d'un domestique. Sur sa réponse négative, l'individu lui demanda à boire ; mais à peine avait-il bu que, tirant un revolver de sa poche, il fit feu sur M^{me} Laforêt puis sur sa mère, atteignant la première à l'épaule et la seconde à la tête.

M^{me} Laforêt s'élança alors au dehors en criant : « au secours ! » L'assassin essaya de la retenir par ses jupons et lui tira un troisième coup de revolver sans résultat.

Il s'enfuit alors, mais il est bien connu dans le pays et on espère bientôt l'atteindre.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

Francis Pontié

BOULEVARD SUD ET RUE FÉNELON A CAHORS.

On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leurs achats.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de traiter, comme fin de saison, quelques affaires importantes, à des prix extraordinaires de bon marché. Elles offrent un si grand intérêt et présentent des avantages de prix tellement exceptionnels, que je crois nécessaire de les signaler à ma nombreuse clientèle, afin que, même sans besoin, elle puisse en profiter.

Permettez-moi de solliciter la faveur de votre visite, qui vous mettra à même d'apprécier les avantages incontestables que je vous offre.

Veillez agréer mes salutations respectueuses.

J. FONTÈS, directeur de la maison.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Un lot de robes fantaisie, valeur 0 fr. 60 à.....	0f 30 le m.	Velours soie noir uni, larg. 0 ^m 50, valeur 12 fr. à.....	7f 50 le m.	Calicot et toile coton pour chemises, depuis 0 fr. 50 le mètre à 1 fr. 25
Un lot de robes fantaisie, id. 1 fr. 25 à.....	0 60 —	Id. damassé id., larg. 0 ^m 50, valeur 13 fr. à.....	8 75 —	Indiennes et cretonnes meubles, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Un lot de cachemires drapés pure laine, nuances nouvelles, larg. 4 ^m 10 et 1 ^m 20, valeur 2 fr. 75 à.....	1 95 —	Id. moire, larg. 0 ^m 50, valeur 10 fr. à.....	5 95 —	Serviettes de toilette, depuis 5 fr. la douzaine.
Drap melon pour robes, larg. 1 ^m 30, valeur 2 fr. à.....	1 25 —	Satin damassé pur soie, larg. 0 ^m 57, valeur 9 fr. à.....	6 00 —	Un lot de services de table damassés, pur fil, de 12 couverts, avec la nappe écrue, valeur 30 fr., à 17 fr.
Molletons unis et rayés, pur laine, larg. 1 ^m 30, valeur 3 fr. à.....	1 95 —	Grand choix de tissus pour deuil, depuis 4 fr. le mètre.		Un lot de services blanchis, satin pur fil, dessin riche, 12 couverts, avec la nappe, valeur 50 fr., à 29 fr.
Drap de dames, nuance nouvelle, larg. 1 ^m 20, valeur 5 fr. à.....	3 50 —	Cachemire, mérinos, Barpoor, Bengaline, etc.		Grand choix de toiles fil en tous genres, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Satin soleil et Radhamès, larg. 1 ^m 20, valeur 5 fr. 25 à.....	3 75 —	Grand choix de draperies fantaisie pour costumes d'hommes, depuis 5 fr. le mètre, 15 fr le costume complet.		Cretonne 8/4 blanchie, largeur 2 m.40 c., valeur 6 fr., à 4 fr.
Cachemire de soie noir, larg. 0 ^m 60, valeur 7 fr. à.....	4 00 —	Drap taupeline, castor, satin noir pour costume de cérémonies et soutanes pour prêtres.		Grand assortiment de mousselines pour rideaux, depuis 0 fr. 35 le m.
id. id. larg. 0 ^m 62, valeur 9 fr. à.....	5 90 —	La maison indique un bon tailleur pour les costumes d'hommes et soutanes d'ecclésiastiques (coupe garantie).		Confections pour dames, hautes nouveautés vendues à 40 % de rabais.
Satin soie noir, larg. 0 ^m 57, valeur 5 fr. à.....	3 25 —	Grand assortiment de tapis d'appartements et d'églises, depuis 1 f. à 10 f. le m.		
Satin Radhamès, larg. 0 ^m 58, valeur 8 fr. à.....	6 00 —			
Satin Duchesse, larg. 0 ^m 60, valeur 12 fr. à.....	7 75 —			

SPÉCIALITÉ de Nouveautés riches pour corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et cachemire français, Soieries en tous genres, Confections, Dentelles, Fourrures, Manchons, etc.

ENVOI FRANCO DANS TOUT LE DÉPARTEMENT, A PARTIR DE 20 FRANCS.

PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS : Deux belles gravures.

BAYLES, J^{NÉ}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nz faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis canne gibecière, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS
BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.
Depêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.
Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mielasses, Suifs,
Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,
Paris, 14, rue Saza-Laintre.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR
9, Rue de la Paix. — Paris.

CABINET DENTAIRE

Monsieur JACQUET, chirurgien-dentiste du bureau de bienfaisance, donnera ses consultations dentaires, tous les jours, pour les indigents de Cahors, à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à midi.

Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet rue du Lycée, n° 4. Visible tous les jours de 8 heures du matin à 11 heures, et de 4 heures du soir à 6 heures.

N.-B. — Abonnement pour l'entretien de la bouche, pour un an 10 francs et 5 francs pour la classe ouvrière.

Pour MM. les militaires, on fera des prix exceptionnels.

Propagande républicaine et agricole

GAZETTE DU VILLAGE

Politique et Agricole
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures
RÉDACTEURS EN CHEF :
P. JOIGNEAUX & Eug. LIÉBERT
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr.
Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Aimez-vous les faits curieux, les romans?
Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton.

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants
LÉZIGNAN (Aude)
Représenté par M. TERRET,
Rue de la Banque, 1, CAHORS.

1 FRANC PAR AN

150,000 Abonnés

Le Moniteur

Valeurs à Lots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CREDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

LOU MORTYRE

SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par
M. Justin GARY, curé de Cénevières
En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal
prix: 50 cent. et 60 cent. par la poste.

PÉPINIÈRES SÉGUÉLA

Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacques comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomentoux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

Librairie HACHETTE et C^o, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris

MISE EN VENTE DU 4^e FASCICULE DU SUPPLÉMENT AU

DICTIONNAIRE DE CHIMIE PURE ET APPLIQUÉE

COMPRENANT

LA CHIMIE ORGANIQUE ET INORGANIQUE, LA CHIMIE APPLIQUÉE A L'INDUSTRIE, A L'AGRICULTURE ET AUX ARTS, LA CHIMIE ANALYTIQUE, LA CHIMIE PHYSIQUE ET LA MINÉRALOGIE

Par Ad. WURTZ

Membre de l'Institut (Académie des sciences), ancien professeur de chimie à la Faculté de médecine de Paris

Avec la collaboration d'une réunion de professeurs et de savants — Ouvrage accompagné d'un grand nombre de figures intercalées dans le texte

L'ouvrage complet formant cinq volumes est en vente. — Prix des cinq volumes : brochés, 90 fr.; reliés, 107 fr. 50.

Le supplément formera 6 fascicules du prix de 3 francs 50 cent. l'un. — Les quatre premiers sont en vente.